

Arrêté

Générale

colonial

# Arrêté n° 147 autorisation dite « Société des chasseurs de la Côte française des Somalis »

n° 147

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
9 mars 1941

Numéro JO  
n° 532 du 31/03/1941

Date du numéro  
31 mars 1941

## VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** les articles 291 et 291 du Code pénal : Après avis du procureur de la République, chef du Service judiciaire

## TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er—Est autorisée pour compter du 1<sup>er</sup> mars 1911 la constitution d'une association dite Djibouti association dite « Société des chasseurs de la Côte française des Somalis ».

### Art. 2

—Un exemplaire des statuts de l'association susvisée restera annexé à l'original du présent arrêté. Un second exemplaire sera déposé au Bureau des affaires politiques.

### Art. 3

—Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

NOUAILHETAS